

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 31 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf le trente et un octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL.

Secrétaire de séance : M Michel LEFEUVRE.

-----

## **Délibération 1                    DEVIS DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur RAFFRAY Marcel a fait le point sur la signalisation dans le bourg suite aux travaux qui ont été réalisés. Il est nécessaire de prévoir de nouveaux panneaux indicatifs. Pour cela, nous avons reçu des devis de la société 4S pour un montant de 1 451.00 € HT et un de 78.40 € HT (pour des panneaux de dangers particuliers).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter les panneaux de signalisation comme indiqué ci-dessus.

## **Délibération 2                    PHOTOCOPIEUR POUR LA MAIRIE**

Le photocopieur de la mairie doit être renouvelé, Monsieur RAFFRAY Marcel s'est occupé du dossier.

La société BRS propose un photocopieur Kyocera Taskalfa 2553ci, multifonction SRA3 couleur multitaches Hypas, scanner réseau couleur : le coût est de 2 470.00 € HT.

Le contrat flotte connexion, est un service permettant de garder le système d'impression, pilotes, fonctions de scan opérationnel toute l'année sans aucune limitation d'appel. Le contrat de maintenance comprend une garantie totale sur 5 ans incluant la main d'œuvre, les déplacements, le paramétrage des scanners SMB, FTP, Email, Twain vers serveur ou vers les postes ; Réinstallation des pilotes d'impressions sur serveur, mise à jour des drivers, mise à jour du contrôleur d'impression.



# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 31 OCTOBRE 2019**

Le coût de cette prestation est de 168.00 € HT annuel. Pour pouvoir bénéficier de la garantie totale, la société BRS pourra facturer un minimum de 348.00 € HT de prestation.

La maintenance BRS prévoit une intervention préventive régulière de notre service technique. Cette fréquence est indépendante des incidents techniques nécessitant l'intervention sur site.

Ce contrat comprend une garantie totale de 5 ans incluant pièces, main d'œuvre, déplacements, entretien constructeurs, visites périodiques préventives, livraisons des consommables, prêt de matériel. Le coût de la copie est de 0.0039 € HT toner noir inclus et la page couleur à 0.039 € HT Toner couleur inclus.

Le prix de vente « offre spéciale achat groupé » « chargeur un passage inclus » est de 2 470.00 € HT.

Le photocopieur de la mairie sera transféré à l'école avec une extension de garantie jusqu'au 15 juillet 2023. Le coût de la copie noire et blanc sera à 0.0056 € HT toner noir inclus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acheter le photocopieur avec la société BRS pour un montant de 2 470.00 € HT. Cette somme sera imputée au compte 2183-78 en investissement.

## **Délibération 3**

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Selon l'article L331-9 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose aux conseillers de mettre en place une exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ainsi que les serres.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire pour cette exonération de la taxe d'aménagement.

## **Délibération 4**

### **MURET AU DÉPÔT MUNICIPAL**

Monsieur Hervé JOSSELIN fait une proposition de réalisation d'un muret de 1.20 m (construction en parpaing) entre le dépôt municipal situé derrière la mairie et le terrain de la famille FRAPPIN-DRUILLENNEC parcelle cadastrée cadastré ZL142 et le terrain de la famille VIGNON parcelle cadastrée B109. Le coût des matériaux sera à notre charge, la travaux seront réalisés en régie. Les familles pourront aménager le haut du muret selon leur goût.

Des devis sont fournis par :

⇒ La SAS CALIPRO fournitures (sans proposition de tapis) pour un montant de 2 280.97 € HT.

⇒ La société POINT P fournitures et tapis télescopique pour un montant de 2 296.70 € HT.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 31 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal, après délibération, retient la société Point P au prix indiqué pour ce chantier.

**Délibération 5      AMÉNAGEMENT DU PASSAGE DU LOTISSEMENT**

**« DES JONQUILLES »**

Le petit passage du lotissement des jonquilles nécessite un réaménagement. Pour cela, des devis sont proposés pour la mise en place de traverses en bois.

⇒ La société Point P propose des traverses paysagères en chêne 100X200X2600mm pour la somme de 803.16 € HT.

⇒ La société Triskalia propose les mêmes fournitures pour un montant de 937.20 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fait le choix de retenir le devis de la société Point P.

**Délibération 6      DÉCISION MODIFICATIVE**

**BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur le budget communal :

Section investissement :

- Pour la mairie, achat d'un photocopieur, la facture sera à payer au compte 2183-78.
- Pour le dépôt municipal, achat de matériaux, la facture sera à payer au compte 2188-75.
- Pour le lotissement « Les Jonquilles », achat de matériaux, la facture sera à payer au compte 2188-40.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de virer les crédits des comptes désignés ci-dessus aux comptes précités avec les opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 31 OCTOBRE 2019**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2318 : Travaux divers	6 800.00 €	
D2183-78 : photocopieur Mairie		2 800.00 €
D2188-75 : matériaux pour le dépôt communal		3 000.00 €
D2188-40 : matériaux pour le lotissement «Les Jonquilles»		1 000.00 €

**Délibération 7**                      **SUBVENTION FOOTBALL**

Lors du Conseil Municipal de décembre 2018, la commune a décidé de ne pas adhérer à la convention pour le financement de l'emploi d'un animateur sportif pour l'association Plancoët Arguenon Football Club, mais accepte de participer financièrement à hauteur de 45€ par enfant de Bourseul. La mairie de Pluduno relance sa demande d'adhésion.

Monsieur la Maire propose de maintenir d'aider les clubs qui en feront la demande par un montant de 45 € par enfant licencié âgé de 6 à 18 ans (subvention limitée à un versement par enfant et par an).

Le Conseil Municipal après délibération, décide de ne pas adhérer à la convention, mais de maintenir le versement d'une subvention pour les enfants licenciés dans un club sportif (ou une animation culturelle) d'un montant de 45 euros par enfant pour une année.

**Délibération 8**                      **CONVENTION VOIRIE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5215-27

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de Dinan Agglomération,

**Considérant** que Dinan Agglomération exerce la compétence suivante :

« Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Et que conformément au III de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'intérêt communautaire de cette compétence a été défini par délibération du Conseil en date du 29 octobre 2018.

**Considérant** que les biens, meubles ou immeubles du domaine public nécessaires à l'exercice de cette compétence sont mis à disposition de Dinan Agglomération par les communes selon les formalités prévues par la loi.

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 31 OCTOBRE 2019**

**Considérant** que des communes souhaitent avoir la possibilité d'être acteurs de certaines prestations d'entretien des voies, notamment lorsque les impératifs d'efficacité commandent que l'intervention soit conduite au plus près du terrain.

**Considérant** que sur le fondement de l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux Communautés d'Agglomération par renvoi de l'article L5216-7-1 du même code, la Communauté d'Agglomération « peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Il est ainsi proposé de conclure une convention de gestion pour les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie :

- Entretien programmée des écoulements d'eaux (curage des fossés)
- Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

Le remboursement par Dinan Agglomération des prestations réalisées dans le cadre de cette convention interviendrait à échéance annuelle, sur la base d'un décompte.

Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

⇒ **D'approuver** le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie,

- Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés)
- Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

⇒ **D'accepter** les termes de la convention,

⇒ **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention.

## **Délibération 9      CLASSIFICATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire a fait le point sur plusieurs parcelles de la commune pour régulariser leur classement et les insérer dans le domaine public.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 31 OCTOBRE 2019**

Les parcelles et les surfaces (m<sup>2</sup>) concernées sont les suivantes :

La ville Hamonet	
A1113	706
La Goupillière	
A1570	40
A1578	79
A1537	158
A1539	320
A1567	13
A1568	31
A1541	300
A1543	411
A1545	15
Le Pau	
ZA104	185
A1549	174
A1550	74
La ville Es Robert	
A1591	35
A1572	62
A1574	30
A1601	8
A1563	14
A1584	602
A1565	1
A1554	52
A1580	52
A1546	130
A1615	90
A1617	116
A1527	99
A1582	180

Le Conseil Municipal, après délibération accepte la proposition de Monsieur le Maire.

**Délibération 10**

**LA SACEM**

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous devons adhérer à un contrat avec la SACEM pour l'après midi musicale du repas des aînés.

Le contrat s'élève à 38.62 € TTC, il comprend une manifestation avec une animation musicale.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 31 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire pour l'après-midi du 23 novembre 2019.

## QUESTIONS DIVERSES

### ÉGLISE

Monsieur Hervé JOSSELIN informe les conseillers que les travaux de l'église avancent correctement et que nous attendons des devis pour l'électricité et l'empierrement. Monsieur Michel OLÉRON reparle de la sonorisation de l'église (dans le fond) et de son illumination extérieure.

Le dossier sera revu ultérieurement.

### AMENAGEMENT DE LA VILLE HAMONET

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de la Ville Hamonet aux conseillers en leur disant qu'un sentier en revêtement sablé sera créé pour se rendre aux containers. Aucun passage piéton ne pourra être mis en place, vu que c'est une route départementale.

Un devis est fourni mais il nécessite d'être revu.

### CHENIL SERVICE

De nombreux chiens divaguent sur la commune depuis quelques temps. Malgré les courriers d'avertissement envoyés aux familles, certains n'en tiennent pas compte ou que pendant un certain temps.

Un devis a été demandé à Chenil Service et son coût est exorbitant. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté qui permet d'encadrer les problèmes liés aux chiens errants.

### MISE EN NON VALEUR

Après la prise en charge du paiement de l'enterrement de Mme CHICHPORTICH pour une somme de 2 100.00 € qui devait nous être remboursée. Aucun paiement n'est possible et la perception voudrait que l'on mette cette somme en non-valeur.

Monsieur le Maire souhaite revoir le notaire de la famille pour essayer de récupérer cette somme.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### SALON DE COIFFURE

Après deux vols au salon de coiffure, Madame ERMEL Françoise sollicite la mairie pour obtenir un système de fermeture sécurisant pour le salon. Des volets roulant sont proposés, Monsieur le Maire va la rencontrer pour lui expliquer ce que les sociétés proposent comme protection.

### CREDIT

Monsieur le Maire indique qu'une simulation de crédit a été sollicitée auprès du Crédit Agricole.

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 31 OCTOBRE 2019

Les taux sont très intéressants. Il suggère que l'on sollicite d'autres banques pour comparer et faire le point au prochain Conseil selon notre situation financière.

## REUNIONS

Le 20 novembre à Paris visite de l'Assemblée Nationale.

Le 28 novembre à Saint Briec La démocratie au défi de ce temps.

Le 29 novembre à Dinan réunion publique sur la future réforme des retraites.

## INFORMATION

Le secrétariat des commissions départementales d'aménagement commercial nous informe qu'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale a été présentée par la SCI le Clos et la SAS LH Displan en vue de l'extension du magasin de l'enseigne « Hyper U » d'une surface commerciale de 210m<sup>2</sup> supplémentaire.

## REUNION EROSION

Madame ABBE Madeleine informe les conseillers qu'une commission communale devra être créée.

## Ordre du jour :

- Délibération 1 Devis de panneaux de signalisation
  - Délibération 2 Photocopieur pour la mairie
  - Délibération 3 Taxe d'aménagement
  - Délibération 4 Muret au dépôt municipal
  - Délibération 5 Aménagement du passage du lotissement « des Jonquilles »
  - Délibération 6 Décision modificative budget commune
  - Délibération 7 Subvention football
  - Délibération 8 Convention voirie
  - Délibération 9 Classification dans le domaine public
  - Délibération 10 Sacem
- Questions diverses

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 31 OCTOBRE 2019**

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	
M RAFFRAY Marcel, Adjoint	
Mme MORIN Anne-Claude, Adjointe	
Mme BENOUFA Raymonde, Conseillère	
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	
M JOSSET Franck, Conseiller	
M JOUFFE Jean-René, Conseiller	
Mme LABBE Sylvie, Conseillère	
M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
M OLERON Michel, Conseiller	
Mme ROUSSIN Danielle, Conseillère	excusée
Mme SOULABAILLE Stéphanie, Conseillère	excusée
Mme ZUNDEL Solenne, Conseillère	excusée